

GUIDE DES SERVICES PUBLICS POUR LES NOUVEAUX LOCATAIRES

Déménager peut être une expérience éprouvante, mais il n'est pas nécessaire que la gestion des services publics le soit aussi.



En tant que locataire, il est important de connaître vos droits et vos responsabilités en ce qui concerne les services publics. Utilisez ce guide pour vous préparer!

Ce qu'il faut demander avant de signer un bail



Les services publics sont-ils inclus dans le loyer?

Demandez au propriétaire quels services publics sont compris dans le loyer, le cas échéant. Les conditions de votre entente d'utilisation des services publics devraient être énoncées clairement dans votre bail. En tant que locataire, vous avez le droit de savoir comment vos coûts d'énergie sont calculés chaque mois.



La résidence est-elle pourvue de compteurs divisionnaires?

Ce type de compteur est souvent utilisé pour l'électricité. Si votre propriété est dotée de tels compteurs, vous devrez faire affaire avec l'entreprise de services publics que votre propriétaire a choisie pour l'électricité. Vous devrez quand même ouvrir un compte auprès de l'entreprise en question.



Qui paie les services publics dans les espaces partagés?

Les locataires doivent demander à leur propriétaire de préciser qui est responsable des coûts des services publics dans les aires communes du bâtiment.



Une preuve d'ouverture de compte est-elle requise?

Le propriétaire ne peut pas confirmer directement votre demande de compte auprès de votre fournisseur de services publics. Conservez les renseignements de la confirmation de votre compte au cas où le propriétaire vous les demande.

Quels sont les appareils ou systèmes qui utilisent du gaz?

Déterminez les éléments de votre propriété qui utilisent du gaz naturel. Il s'agit généralement d'un four et d'un chauffe-eau, mais aussi de poêles, de barbecues ou de foyers. Le fait de poser des questions sur ces éléments peut vous aider à comprendre vos coûts énergétiques potentiels.



Vous déménagez dans une zone rurale?

Les compteurs y sont souvent séparés pour l'éclairage du bâtiment et de la cour. Pour veiller à ce que vos services soient reliés au bon compteur et au bon endroit, demandez à votre propriétaire de vous fournir le numéro de l'emplacement ou du compteur dont vous êtes responsable.

Traitement des réclamations et des litiges

Tenez-vous au courant.

Consultez le Residential Tenancies Act Handbook for Landlords and Tenants (guide à l'intention des propriétaires et des locataires sur la loi sur la location de locaux d'habitation) pour connaître tous vos droits et responsabilités.

Réglez les différends.

Utilisez le Service de règlement des différends liés à la location de locaux d'habitation (Residential Tenancy Dispute Resolution Service) pour tout conflit ayant trait à des services publics impayés ou à un autre problème lié au bail.

Demandez de l'aide.

Communiquez avec le Utilities Consumer Advocate (protecteur du consommateur de services publics) pour obtenir des conseils sur les taux, les différends ou tout autre problème connexe.

Notes :

utilitiesconsumer
advocate



310-4UCA (4822) | UCAhelps@gov.ab.ca
UCAhelps.alberta.ca

Also available in English



Rappels utiles

Mettez en place les services à temps!

Il est recommandé de mettre en place les services au moins deux semaines avant la prise de possession. Si certains fournisseurs peuvent mettre en place les services immédiatement, les détaillants concurrents peuvent prendre jusqu'à 30 jours.

Faites une recherche et choisissez votre fournisseur de services publics

Si vous déménagez dans votre nouvelle résidence à moins de 30 jours de préavis, vous devrez peut-être opter d'abord pour le détaillant réglementé. Consultez ucahelps.alberta.ca pour connaître vos options. Si vous quittez une résidence où vous payez déjà les services publics, il pourrait y avoir un chevauchement. Tenez-en compte dans votre budget.

Vous avez déjà un compte de services publics?

Il se peut que vous puissiez transférer les services à votre nouvelle propriété. Si vous devez desservir deux propriétés en même temps, il est préférable d'en informer votre société de services publics afin d'éviter toute confusion.



\$



\$



\$

Vous pourriez avoir à payer un dépôt...

auprès de certains détaillants pour utiliser leurs services. Certaines entreprises renoncent à ce dépôt si les clients s'inscrivent à la facturation automatique. Il est conseillé de toujours vérifier les conditions auprès du détaillant.

Utiliser l'outil de comparaison des coûts

Scannez



Sélectionnez



Sélectionnez le type de propriété et entrez le nom de votre ville ou votre code postal

Comparez



Consultez les options offertes dans votre région. Comparez les offres et les plans des fournisseurs.

Épargnez



Vous avez besoin d'aide? **Appelez notre équipe de médiation.**

Que faire après l'emménagement?

Surveillez vos factures à venir et veillez à les payer.

Demandez à votre détaillant sous quelle forme vous recevrez votre première facture. Certains détaillants envoient une facture papier, tandis que d'autres font tout électroniquement. Il est conseillé de confirmer la date à laquelle vous recevrez vos factures, ainsi que votre cycle de facturation. Le titulaire du compte est responsable de tous les frais, même s'il ne reçoit pas de facture. Il est important de payer votre facture! Si vous ne payez pas vos factures, vos services pourraient être débranchés. Ceci pourrait annuler votre bail ou engendrer des frais supplémentaires si les services publics doivent être rebranchés ou s'il y a eu des dommages en raison du débranchement.